

VOUS POUVEZ NOUS AIDER

à poursuivre nos campagnes contre la souffrance

Fondée par Madame Andrée Valadier, la Société Nationale pour la Défense des Animaux est une association sans but lucratif, créée en 1972 et reconnue d'utilité publique. Elle est habilitée à recevoir des legs (exonérés de droits de mutation). Les dons qu'elle reçoit donnent droit à réduction d'impôt dans les limites prévues par la loi pour les associations reconnues d'utilité publique.

OUI, je veux soutenir la SNDA par un don : €

je joins un chèque à l'ordre de la SNDA

OUI, je veux devenir membre de la SNDA :

membre adhérent : à partir de 25€ membre bienfaiteur : depuis 75€

je joins un chèque à l'ordre de la SNDA

Mme, Mlle, M.

Prénom

Adresse.....

Code postal Localité

Adresse mail

Profession ou qualité (facultatif)

Un reçu vous sera adressé, vous pourrez le joindre à votre déclaration fiscale pour bénéficier d'une réduction d'impôt : la SNDA est reconnue d'utilité publique.

Si vous préférez une formule de prélèvement automatique, c'est également possible en remplissant le formulaire ci-dessous :

Autorisation de prélèvement automatique pour la Société Nationale pour la Défense des Animaux

Numéro national d'émetteur :

- **J'autorise** l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier le montant indiqué ci-dessous.
- Le premier prélèvement commencera le dernier jour du mois de :
- **Montant de chaque prélèvement :**
 - 8 €
 - 13 €
 - 16 €
 - 31 €
 - 46 €
 - autre montant€
- Périodicité de mes prélèvements
 - tous les mois
 - tous les 3 mois
 - tous les 6 mois

BENEFICIAIRE : Association SNDA
Boîte Postale 30
94301 - Vincennes Cedex

Association reconnue d'utilité publique

DONATEUR

N° de donateur (facultatif) :

Mr Mme Mlle

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Désignation de votre compte

indications à reprendre sur le RIB, RIP, ou RICE

Etablissement :

Guichet :

N° de compte :

Clé du RIB :

Etablissement teneur de votre compte

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

n° National Emetteur : 495495

IMPORTANT :

N'oubliez pas de joindre avec ce document un RIB, RIP ou RICE que vous trouverez dans votre chéquier.

Fait à Le

SIGNATURE :

En cas de difficultés, je pourrai faire suspendre l'exécution de ce prélèvement automatique par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte.

Je réglerai le différend directement avec la SNDA.

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès de l'association bénéficiaire dans les conditions prévues par la délibération n° 30 du 1.4.80 de la Commission informatique et Libertés.

Association déclarée d'utilité publique, la SNDA est habilitée à recevoir des legs et donations ; cette reconnaissance lui garantit **l'exonération des droits de succession**. Vous pouvez faire :

- des legs particuliers
- un legs universel
- souscrire une assurance-vie au bénéfice de l'association

Dans le cas du legs, il est toujours prudent d'établir 2 testaments semblables :
un exemplaire disponible chez le notaire
un exemplaire disponible chez soi

Le testament peut être rédigé sur n'importe quel papier mais il doit être obligatoirement écrit de la propre main du testateur qui datera et signera, et indiquera le nom en toutes lettres de l'association : Société Nationale pour la Défense des Animaux (SNDA) et l'adresse, et précisera s'il s'agit d'un legs particulier ou si la SNDA est désignée légataire universel.

Ceci est mon testament

(Lieu et date complète en toutes lettres)

Je soussigné (e).....

.....*(nom, prénom, adresse)*

Lègue à la SNDA (Société Nationale pour la Défense des Animaux, BP 30
94301 Vincennes Cedex - France

- somme d'argent (en chiffres et en lettres)

s'il s'agit d'un legs universel «institue légataire universel la SNDA (...),
à laquelle je lègue en conséquence...»

Je révoque toute disposition testamentaire antérieure.